

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 26 février 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferdig, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Annette Hildgen, Evry Wohlfarth, Zénon Bernard, Laurent Biltgen, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 16.2. Subsidés extraordinaires; décision

Vu les lettres de différentes associations de la Ville demandant une subvention extraordinaire pour leurs activités;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose d'accorder une subvention adéquate;

Vu les articles afférents des dépenses ordinaires des budgets de l'exercice 2016 prévoyant des crédits suffisants pour faire face aux dépenses;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

décide

à l'unanimité

d'accorder les subsidés extraordinaires suivants :

- SOS Villages d'Enfants du Monde asbl (Ville de Luxembourg): 50.-€ en tant que don pour le projet "Mon Invité silencieux";
- Fondation Autisme Luxembourg (membre de l'asbl Don en Confiance) (Capellen): 500.-€ en tant que don pour l'année 2016;
- Escher Volleyball Club: 1.000.-€ pour l'organisation du Luxembourg Beach Open LBO en date du 1er août 2015;
- Lëtzebuenger Maarteverband asbl: 1.000.-€ en tant que soutien financier pour la réalisation des actions publicitaires pour 2016;
- DT Esch-Abol : 906.-€ dans le cadre de la réalisation du projet "Veräiner am Schoulsport" en 2015 (dépenses: 906 €);

